

# Challenge régional de BOWLING

Samedi 10 octobre 2015 à Saint-Doulchard (18)

LES CANTONNIERS



## **Programme :**

- 13h : Accueil - café
- 14h : Début de la 1ère série
- 15h30 : Début de la 2ème série
- 17h : finale
- 17h30 : remise des récompenses  
pot de l'amitié
- 19h : repas pour les inscrits

ASCet 18  
couleur passion

## **Tarif (hors repas) :**

Adhérents URASCE centre : 15 €  
(déduction faite de la participation URASCE)

**Inscription avant le 2 octobre 2015 auprès de :**  
**Michel Tellier : 02 48 25 23 71 ou 06 04 48 75 63**  
**Courriel : [michel.tellier@dbmail.com](mailto:michel.tellier@dbmail.com)**

**Bourges le**

**La présidente de l'ASCET 18**

**à**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des  
ASCE(T) de la Région Centre**

Cher(e)s Ami(e)s,

L'ASCET 18 s'est vu octroyer le privilège d'organiser en 2015 le challenge régional de bowling. Nous nous ferons donc une joie de vous accueillir comme il se doit le samedi 10 octobre 2015 à l'Espace-Bowling de Saint-Doulchard.

Ce tournoi qui se déroulera dans la joie et la bonne humeur est ouvert aux adhérents des ASCE(T) (adhérents, conjoints, enfants, retraités) selon les dispositions en vigueur pour ce type de manifestation. Chaque président d'ASCE(T) fournira une attestation des joueurs qui seront présents à ce tournoi.

Cette rencontre se disputera en doublette, chaque ASCE(T) pouvant engager plusieurs équipes.

La participation financière est fixée à 15 € par personne. Elle devra être jointe au bulletin d'inscription qui devra nous parvenir avant le 2 octobre 2015 dernier délai.

Vous trouverez ci-joint le règlement de l'épreuve.

Pour tous renseignements contactez :

Michel TELLIER – ASCET 18

Téléphone : 02.48.25.23.71. ou 06.04.48.75.63. - Courriel : michel.tellier@dbmail.com

Le tournoi se terminera comme il se doit par le traditionnel verre de l'amitié offert à tous les participants et accompagnateurs.

Ceux qui le souhaiteront pourront ensuite terminer la soirée par une joute gastronomique et œnologique afin de se remettre des émotions et des efforts consentis, le tout pour une somme comprise entre 25 et 30 € environ.

En attendant de vous retrouver nombreuses et nombreux, recevez Cher(e)s Ami(e)s, mes sentiments sportifs les plus cordiaux.

La Présidente

Jacqueline REBOIS



# CHALLENGE REGIONAL DE BOWLING

**LES CANTONNIERS**



**ASCeT 18**  
couleur passion

**LE 10 OCTOBRE 2015**

**A SAINT-DOULCHARD (18)**

*(Proximité de Bourges)*

# Règlement sportif

## ARTICLE 1

Le challenge régional de bowling se déroulera le samedi 10 octobre 2015, à 13 h 00 à l'Espace Bowling de Saint-Doulchard (voir plan ci-après).

L'organisation en est confiée à l'ASCET 18.

## ARTICLE 2

Ce tournoi est ouvert aux adhérents de l'URASCE (région centre).

## ARTICLE 3

La participation financière est de 15 € par personne.

## ARTICLE 4

Durant toute la durée du tournoi deux membres de l'ASCET 18 et le représentant des sports seront présents. Ils auront pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

## ARTICLE 5

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

## ARTICLE 6

Avant le début du tournoi chaque ASCE(T) devra fournir une attestation des joueurs qui seront présents au tournoi.

## ARTICLE 7

Le tournoi se disputera en doublettes sur 6 lignes et une finale.

La première série se jouera sur trois lignes.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, les pistes pourront accueillir 2 doublettes chacune. Chaque ligne ne commencera que lorsque la ligne précédente sera terminée sur toutes les pistes.

A l'issue de cette série un classement sera effectué. Les équipes seront classées en fonction du total de quilles abattues, augmenté d'un handicap,

Le handicap sera calculé pour chaque joueur et égal à 70% de la différence entre sa moyenne sur les 3 premières lignes et 200 plafonné à 50. Ce handicap sera conservé pour l'ensemble des lignes jouées. Il sera additionné à chaque ligne,

De ce classement découleront deux poules : la poule A et la poule B ;

La poule A regroupant les équipes classées 1, 3, 5, 7, 9, 11...

La poule B regroupant les équipes classées 2, 4, 6, 8, 10...

Les joueurs de ces deux poules disputeront à nouveau trois lignes sur les pistes qui leur seront attribuées en fonction du classement de la première série.

Un nouveau classement sera effectué en cumulant les scores des deux séries et le handicap,

Les doublettes classées premières de chaque poule disputeront la finale sur une ligne **scratch**.

Le vainqueur de la finale recevra la coupe de ce tournoi.

## **ARTICLE 8**

Les réclamations devront être formulées auprès des deux membres de l'ASCET 18 et du représentant des sports, qui les examineront le cas échéant.

## **ARTICLE 9**

L'ASCET 18 est titulaire d'un contrat « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pouvant survenir au cours de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

Tous les participants au tournoi devront être titulaires d'une assurance individuelle ou collective.

L'ASCET 18 décline toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets, et pour des événements particuliers externes à l'organisation du tournoi.

Tout sinistre faisant intervenir la « responsabilité civile » de l'ASCET 18 devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son ASCE(T), et avant le départ de celle(s)-ci du lieu de tournoi, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de l'ASCET 18.

## **ARTICLE 10**

En cas de détérioration de matériel, les frais en résultant seront à la charge de leurs auteurs ou de l'ASCE(T) qu'ils représentent.

## **ARTICLE 11**

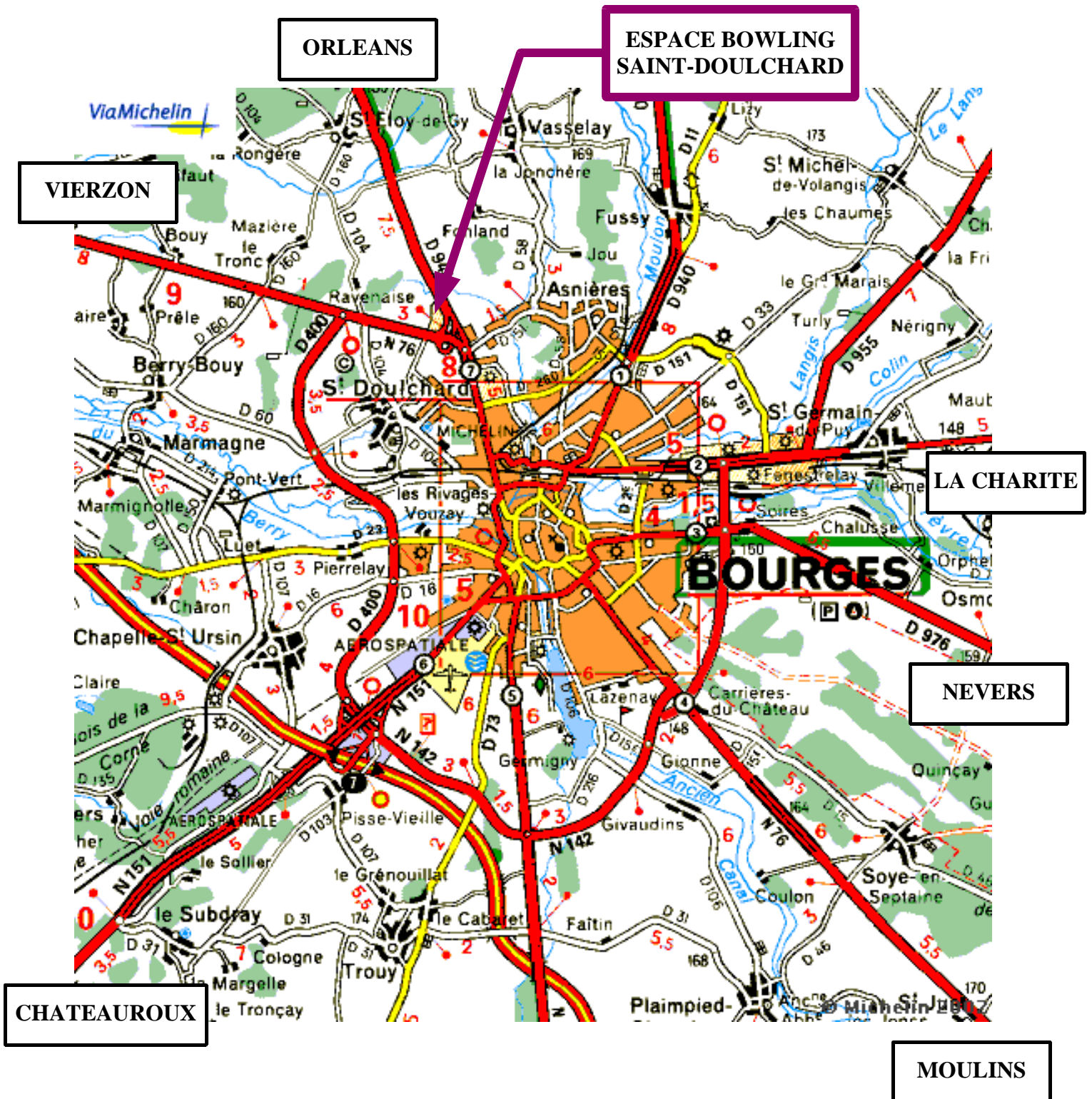
Par le fait de son inscription, toute personne participant au tournoi et adhérent en conséquence et sans restriction du présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

## **ARTICLE 12**

En cas de force majeure l'ASCET 18 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

# ANNEXE

## Plan d'accès à l'Espace Bowling de Saint-Doulchard



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour le **CHALLENGE REGIONAL DE BOWLING**  
organisé par l'ASCET 18 à Saint-Doulchard

LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015

Bulletin à retourner **avant le 2 octobre 2015** à :

**ASCET 18**

**Michel Tellier**

**Tél : 02.48.25.23.71 – courriel : michel,tellier@dbmail.com**

**6 place de la Pyrotechnie**

**18013 Bourges cedex**

**ASCEE :**

		<b>Nom prénom</b>	<b>N° d'adhérent</b>
Equipe 1	Joueur 1		
	Joueur 2		
Equipe 2	Joueur 1		
	Joueur 2		
Equipe 3	Joueur 1		
	Joueur 2		
Equipe 4	Joueur 1		
	Joueur 2		
Equipe 5	Joueur 1		
	Joueur 2		

**Nombre total d'adhérents inscrits au tournoi : X 15€ = €**

**Nombre de participants au repas du soir (entre 25 et 30 €) :**

**Le président de l'ASCE**

**Signature :**